

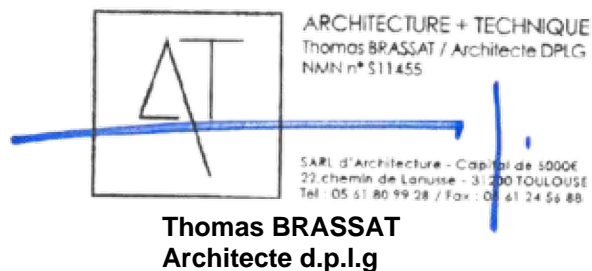
ATTESTATION PC13

Objet : Attestation de l'architecte certifiant que l'étude demandée dans le cadre du Plan de Prévention des Risques a été réalisée et que le projet la prend en compte (Article R.431-16^e du code de l'Urbanisme).

Je soussigné, M. Thomas BRASSAT, architecte du projet de construction d'un CENTRE DE PREPARATION CSR situé sur la zone industrielle de Peyrehitte, sur la route des usines à LANNEMEZAN, pour le compte de PSI ENVIRONNEMENT, certifie la réalisation de l'étude préalable permettant de déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception.

Fait à Toulouse,
Le 16/02/2023

Pour servir et valoir ce que de droit.



ARCHITECTURE + TECHNIQUE
Thomas BRASSAT / Architecte DPLG
NMN n° 511455

SARL d'Architecture - Capital de 5000€
27, chemin de Larusse - 31200 TOULOUSE
Tel : 05 61 80 99 28 / Fax : 05 61 24 56 88

Thomas BRASSAT
Architecte d.p.l.g